

A R R E T E

76917

modifiant l'arrêté du 22 décembre 1975  
portant règlement de sécurité de deux ouvrages de transport  
de propylène par canalisation à l'usine SOLVAY de SARRALBE

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret du 18 janvier 1943 modifié portant règlement  
sur les appareils à pression de gaz,

Vu l'article 43 du décret n° 65-881 du 18 octobre 1965 portant  
application de la loi n° 65-498 du 29 juin 1965 relative au transport  
des produits chimiques par canalisations,

Vu l'arrêté du 22 décembre 1975 portant règlement de sécurité  
de deux ouvrages de transport de propylène par canalisation à l'usine  
SOLVAY de SARRALBE ;

Sur le rapport de l'ingénieur en chef des mines, chef de  
l'arrondissement minéralogique de METZ,

A R R E T E

ARTICLE UNIQUE -

Le premier alinéa de l'article 8 de l'arrêté du 22 décembre  
1975 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

" Les canalisations seront enterrées sur une longueur de  
" 490 m et aériennes sur le reste du tracé. Les parties réalisées  
" sur supports aériens comporteront notamment les traversées du  
" canal des Houillères et de la RN 61, ainsi que l'intérieur de  
" l'ancienne usine dite "La Soudière" jusqu'à la zone de dépotage.

Fait à PARIS, le 14 AVR. 1976

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur des industries chimiques  
textiles et diverses

Pour le Ministre  
Chef du Bureau des Statuts  
de la Réglementation  
COMANDINI

Signé J. MAIRE

